

Rapport de contrôle des Exigences détaillées		No. de reconnaissance :	Classe évalué : 5	No. de dossier:	
Date de l'évaluation : _____ Évaluation fait à distance: <input type="checkbox"/>		Nom de la personne responsable :		Déclencheur: AA <input type="checkbox"/> DEM <input type="checkbox"/>	
La personne responsable ou le représentant de l'école était sur place pour accueillir l'évaluateur (article 4.17) : oui non NA		Durée de l'évaluation : _____			
		Signature du formulaire de prolongation de l'évaluation : oui non NA			
Notes :					
Nom de l'école :			Nom du regroupement auquel l'école est affiliée :		
Adresse:			Ville:		
			Code postal :		No de téléphone :
Conclusion suivant la visite de contrôle	<input type="checkbox"/> Aucun manquement n'a été constaté	<input type="checkbox"/> Des manquements ont été constatés	<input type="checkbox"/> Mineur	<input type="checkbox"/> Sérieux	<input type="checkbox"/> Majeur
Conclusion suivant un avis (VC-PREUVE) Date avis: _____	<input type="checkbox"/> Correction des MQ démontrée	<input type="checkbox"/> Correction des MQ non démontrée	<input type="checkbox"/> Mineur	<input type="checkbox"/> Sérieux	<input type="checkbox"/> Majeur
Conclusion suivant un MDR (VC-MDR) Date MDR : _____	<input type="checkbox"/> Correction des MQ démontrée	<input type="checkbox"/> Correction des MQ non démontrée	<input type="checkbox"/> Mineur	<input type="checkbox"/> Sérieux	<input type="checkbox"/> Majeur

Nom de l'évaluateur _____

Signature de l'évaluateur _____

Date _____

JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET CHACUN DES POINTS ÉVALUÉS.

Je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour corriger les manquements notés à ce rapport. J'ai été informé que lors des visites de suivi les évaluateurs contrôleront tout document créé à partir de la date de la signature de ce rapport.

Nom du représentant de l'école _____

Signature du représentant de l'école _____

Date _____

Conformité de l'exigence	Gravité du manquement	No. de l'article des Exigences détaillées	Exigence	Suivi qui sera fait par l'AQTr	Document(s) à fournir à l'AQTr prouvant la correction du manquement	Délai accordé à partir de la date du contrôle pour faire parvenir le(s) document(s)	Mesure de redressement si le manquement n'est pas corrigé	Notes
Locaux et installations, affichage dans les locaux								
	Sérieux	2.12	Le public n'a pas à emprunter le passage privé d'un logement ou d'une résidence pour accéder à l'école.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Vidéo ininterrompue montrant l'enseigne à l'entrée de l'école et le passage emprunté jusqu'au bureau administratif de l'école et aux salles de cours.	90 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
	Sérieux	2.13 (bureau administratif)	La salle de cours est séparée du bureau administratif et de la salle d'attente par un mur.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Formulaire de dérogation signé par la personne responsable de l'école	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
Matériel et équipement								
	Mineur	4.32 (Guide)	Une version à jour du Guide de la route est disponible pour consultation. Nouvelle version: Février 2014	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	n/a	n/a	n/a	
	Mineur	4.32 (Conduire un véhicule)	Une version à jour de Conduire un véhicule de promenade est disponible pour consultation.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	n/a	n/a	n/a	
Véhicules								
	Mineur	2.20 (lettrage)	Les véhicules sont clairement identifiés au nom de l'école par un lettrage.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	n/a	n/a	n/a	
	Sérieux	2.21 a)	Tous les véhicules possèdent un double contrôle des pédales.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Vidéo ininterrompue des véhicules qui permet de les identifier (présentation des plaques d'immatriculation et des marques des véhicules) et de visualiser le double contrôle des pédales.	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
	Sérieux	2.21 b)	Tous les véhicules possèdent deux rétroviseurs extérieurs.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Vidéo ininterrompue des véhicules qui permet de les identifier (présentation des plaques d'immatriculation et des marques des véhicules) et de visualiser les rétroviseurs extérieurs.	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
	Sérieux	2.21 c)	Tous les véhicules possèdent deux rétroviseurs intérieurs, dont un servant au formateur	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Vidéo ininterrompue des véhicules qui permet de les identifier (présentation des plaques d'immatriculation et des marques des véhicules) et de visualiser les rétroviseurs intérieurs.	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
	Sérieux	2.21 d) (affiche)	Tous les véhicules possèdent une affiche « auto-école » ou « élève au volant » placée sur la partie supérieure du véhicule, visible d'au moins 30 mètres (avant et arrière) (ou une bande apposée dans la partie supérieure du pare-brise, largeur maximum de 15 cm).	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Une photo des véhicules avec l'affiche	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	
	Sérieux	2.21 d) (visibilité)	L'affiche ou la bande ne compromet pas la vision du conducteur.	Vérification de la conformité des documents fournis par l'école	Vidéo ininterrompue montrant les vitres arrière et avant des véhicules prise de l'intérieur des véhicules ainsi que de l'extérieur des véhicules pour fin d'identification (tour complet du véhicule)	15 jours	Formation sur les Exigences détaillées	

VÉHICULES (voir page 2 de la section 1)

No. de plaque						
2.16	Immatriculation au nom de l'école/personne responsable.					
A2-20	Immatriculé catégorie ECONO.					
4.37	Vérification mécanique à jour.					
Article 2.20 : lettrage						
Identification de l'école.						
Article 2.21 : équipements véhicules						
a	Double contrôle des pédales.					
b	Deux rétroviseurs extérieurs.					
c	Deux rétroviseurs intérieurs.					
d	Une Affiche "auto-école" et/ou "élève au volant" placée sur la partie supérieure de la voiture.					
d	L'affiche est visible à 30 mètres de l'avant et de l'arrière .					
d	L'affiche ne compromet pas la visibilité du conducteur.					

NOTES :